



الوكالة الوطنية للتخطيط العمراني والبناء  
Agence Urbaine d'Essaouira



## Sommaire :

*Après le renouvellement des instances représentatives au sein des régions, des provinces, des préfectures et des communes, les quatre catégories des collectivités territoriales s'apprêtent à mettre en œuvre de nouvelles orientations de la politique de la ville durant ce mandat.*

*Le livre "Quand l'architecture se fait ambassade", réalisé sur initiative de la Fondation diplomatique, en collaboration avec le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, a été présenté mercredi à Rabat en présence de personnalités politiques et diplomatiques du Maroc et d'autres pays.*

## Dans ce numéro :

**Urbanisme et construction: les professionnels prônent un amendement de la loi 66-12** 1

### Maroc

**Agences urbaines : le schéma de transformation numérique en gestation** 1

**Politique de la ville : la feuille de route des collectivités territoriales** 2

**Urbanisme : le ministère et l'Ordre des architectes instaurent un nouveau partenariat** 2

**Le livre "Quand l'architecture se fait ambassade" présenté à Rabat** 2

**Bulletin Officiel** 3

**Agenda** 3

## URBANISME ET CONSTRUCTION: LES PROFESSIONNELS PRONENT UN AMENDEMENT DE LA LOI 66-12

Le secteur de l'urbanisme et de la construction est en plein essor. C'est l'une des activités phares de l'économie nationale. Il a connu une croissance soutenue et régulière ces dernières années. En dépit d'une certaine pause marquée pendant la crise sanitaire, la filière a pu reprendre de plus belle par la suite. Pour accompagner le développement du secteur, le gouvernement a instauré un cadre juridique dédié. Cet arsenal regroupe notamment la loi 66-12 dont l'objectif essentiel est le contrôle et la répression des infractions.

Quelques années après son entrée en vigueur, ce texte a

montré ses limites dont plusieurs ont été décriées par les professionnels.

«Suite aux différents effondrements d'immeubles en construction, ce texte de loi a été conçu et préparé dans la précipitation. Il n'a pas reçu le temps nécessaire en matière de préparation et de discussion avec tous les intervenants du secteur afin de mettre en place une mouture parfaitement au diapason avec l'environnement socioéconomique du Maroc», souligne Mohamed Alaoui, juriste et expert en immobilier.

«Une bonne partie des clauses de cette loi est inspirée de la législation française et elle est

de ce fait en déphasage avec la réalité de notre pays. Le texte n'a pas pris en considération plusieurs aspects tant sur le plan technique que sur le plan administratif et réglementaire», ajoute El Alaoui...

SOURCE : [fnh.ma](http://fnh.ma)

## MAROC

### AGENCES URBAINES : LE SCHÉMA DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN GESTATION

Le repositionnement des missions des agences urbaines entame sa phase d'étude afin de mettre le numérique au cœur de la transformation des politiques publiques urbaines.

Les exigences imposées par l'amélioration des démarches administratives et la mise en place de services de proximité efficaces ont poussé les agences urbaines à entamer leur phase de transformation numérique qui conditionne l'efficacité de la politique urbaine.

«La transformation numérique est amenée à se développer et le département de l'Urbanisme est concerné, aujourd'hui plus que jamais,

par la manière dont il doit se saisir de l'outil numérique dans sa capacité à métamorphoser nos systèmes de planification, modes de gestion, de production et d'aménagement des territoires», indique la feuille de route qui a été tracée pour le changement attendu des modes d'intervention des agences. Il s'agit donc de renouveler le modèle d'action publique, renforcer le repositionnement des missions des agences urbaines et «développer des services innovants et adaptés aux citoyens et différents acteurs au plus près de nos territoires», précise la même source.

Les exigences de conformité au plan Maroc Digital La réflexion lancée en vue d'un repositionnement des

missions des agences urbaines découle directement des exigences imposées par le plan Maroc Digital, ainsi que par la Charte nationale de la déconcentration. «C'est dans cette optique que s'inscrit le projet de transformation numérique des agences urbaines qui est un prélude indispensable à leur repositionnement et au perfectionnement des politiques de leur management», explique la feuille de route...

SOURCE: [leseco.ma](http://leseco.ma)



*Après le renouvellement des instances représentatives au sein des régions, des provinces, des préfectures et des communes, les quatre catégories des collectivités territoriales s'appêtent à mettre en œuvre de nouvelles orientations de la politique de la ville durant ce mandat.*

## POLITIQUE DE LA VILLE : LA FEUILLE DE ROUTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le changement majeur qui a été opéré au niveau des instances décisionnelles des collectivités territoriales devra donner une nouvelle dynamique au chantier du renouvellement urbain et à la mise en œuvre des mesures destinées à atténuer les inégalités spatiales. Il faut dire que la feuille de route qui se dégage des programmes des formations politiques qui détiennent les commandes dans les conseils des régions et ceux des communes tracent une nouvelle orientation pour la

politique de la ville, articulée autour d'une batterie de mesures visant à assurer une requalification urbaine au sein des zones qui souffrent le plus du déficit en infrastructures de base. Dans la ligne de mire des conseils nouvellement élus, l'adoption «d'une nouvelle approche qui se base sur une nouvelle génération de conventions visant à améliorer le cadre d'habitat au sein des grandes villes et des centres émergents», indique la feuille de route qui s'étend jusqu'à l'année 2030.

La question du financement des projets figure en tête de liste des préoccupations, avec la nécessité de renforcer les dotations qui seront affectés aux conseils élus par le budget de l'État. La contribution budgétaire des conseils élus au sein des quatre catégories des collectivités territoriales demeure en effet cruciale et conditionne la continuité des projets...

SOURCE : [leseco.ma](http://leseco.ma)

## URBANISME : LE MINISTÈRE ET L'ORDRE DES ARCHITECTES INSTAURENT UN NOUVEAU PARTENARIAT

Il s'agit d'une convention cadre visant à définir les axes majeurs de partenariat entre les deux parties, lesquels axes seront déclinés à l'échelle régionale, dans l'objectif de renforcer les liens de partenariat avec les instances ordinales régionales.

L'ambition est de mettre en place une meilleure collaboration qui permettrait de concrétiser les différents chantiers et projets d'intérêt commun, notamment ceux relatifs au développement territorial, à la réduction des disparités spatiales et sociales, au développement et à la valorisation de la

profession d'architecte et la moralisation de son exercice.

Dans une déclaration à la chaîne de l'information de la MAP (M24), la directrice de la communication, de la coopération et des systèmes d'information au sein du ministère, Badiya Gueroui, a fait savoir que la signature de cette convention s'inscrit dans le cadre de la valorisation et la consolidation des acquis réalisés à travers la coopération fructueuse entre le ministère et le CNOA, soulignant que l'accord vise l'élargissement du cadre de partenariat établi entre les deux parties, pour englober l'aspect local et ce, dans le

cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

De même, la convention vise à contribuer à la mise en œuvre du nouveau modèle de développement, à promouvoir les bonnes pratiques en matière et assurer la mise à niveau de la profession afin qu'elle puisse faire face à la concurrence mondiale, à travers l'innovation, l'utilisation des nouvelles technologies et l'accélération du processus de la dématérialisation, a ajouté Mme Gueroui...

SOURCE: [menara.ma](http://menara.ma)

*Une convention de partenariat a été signée, mardi à Rabat, entre le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et le Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA), en vue d'asseoir un nouveau cadre de partenariat entre les deux parties.*



*Le livre "Quand l'architecture se fait ambassade", réalisé sur initiative de la Fondation diplomatique, en collaboration avec le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, a été présenté mercredi à Rabat en présence de personnalités politiques et diplomatiques du Maroc et d'autres pays.*

## LE LIVRE "QUAND L'ARCHITECTURE SE FAIT AMBASSADE" PRÉSENTÉ À RABAT

Partant du fait que les représentations diplomatiques, au-delà de leur rôle fonctionnel, servent de vitrine pour la culture et l'histoire de tout pays, l'ouvrage met en valeur les particularités architecturales de dix bâtiments d'ambassades situés à Rabat, à travers des photos et des témoignages d'ambassadeurs et de responsables diplomatiques des pays concernés.

Les ambassades mises à l'honneur dans ce livre sont celles du Royaume d'Arabie Saoudite, de l'Australie, de la Belgique, du Canada,

des Etats-Unis, de l'Egypte, des Emirats arabes unis, de l'Indonésie et du Sultanat d'Oman, ainsi que la Nunciature Apostolique de Rabat.

"C'est une initiative qui peut être qualifiée de première en son genre et s'inscrit dans le cadre des orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en ce qui concerne la promotion de la diplomatie culturelle", a affirmé à cette occasion le ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Nouzha Bouchareb.

Cet ouvrage est riche en informations et photos des bâtiments de certaines missions diplomatiques accréditées au Maroc, qu'il s'agisse d'ambassades ou de résidences d'ambassadeurs, a souligné Mme Bouchareb dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP...

SOURCE: [libe.ma](http://libe.ma)

## BULLETIN OFFICIEL

Numéro du BO	Date de Publication
7018	02-09-2021
7019	06-09-2021
7020	09-09-2021
7020bis	09-09-2021
7021	13-09-2021
7022	16-09-2021
7023	20-09-2021
7024	23-09-2021
6991	31-05-2021
6992	03-06-2021
6993	07-06-2021

## AGENDA

## JOURNÉE ECONOMIQUE D'ESSAOUIRA – LES 26 ET 27 OCTOBRE 2021

Les 26 et 27 octobre 2021 à  
DAR ESSOUIRI



## Nuits Photographiques d'Essaouira – Édition spéciale

Le 07 Octobre et Le 08  
Octobre 2021 à Institut  
français d'Essaouira

الطبعة العاشرة بعد المائة - عدد 6974 مكرر 18 شعبان 1442 (فاتح أبريل 2021)

ISSN 0851 - 1195

# المملكة المغربية الطبعة الرسمية المنشقة العامة

بيانات النشر	تعريف الاشتراك	
	في المغرب	في الخارج
النشرة العامة	شهر	شهر
النشرة الترقية الرسمية	شهر	شهر
نشرة الاتفاقيات الدولية	شهر	شهر
نشرة الإعلانات التجارية والتجارية والإخبارية	شهر	شهر
نشرة الإعلانات المتعلقة بالتحصيل العقاري	شهر	شهر

تدرج في هذه النشرة القوائم والنصوص التنظيمية وكذلك المقررات والوثائق التي تفرض القوائم أو النصوص التنظيمية الجاري بها العمل لشهرها بالجزيرة الرسمية



## Toute l'actualité à portée de main grâce aux QR Codes

Etat d'avancement  
des documents  
d'urbanisme

PREINSTRUCTION



RECLAMATIONS



CONDIDATURES



APPELS D'OFFRES



PUBLICATIONS

RESULTATS DES  
COMMISSINS

GEOPORTAIL

NOTES DE  
RENSEIGNEMENT

ACTUALITES



CONTACT

PRISE DE  
RENDEZ-VOUS

## Réseaux sociaux



Facebook



YouTube



Instagram



Twitter

Accès directe aux services via le site  
web de l'AUESS

ARABE



FRANÇAIS



AMAZIGH



L'Agence Urbaine d'Essaouira fut créée en date du 19 Octobre 2006, en vertu du Décret n° 2.06.166.

L'Agence Urbaine d'Essaouira est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et relève de la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

## Missions:

L'arrêté n°2-3572 du 08 juillet 2005 portant organisation financière et comptable des Agences Urbaines...[Plus](#)



123, Lotissement AL Mostakbal BP 409 Essaouira, 44000 Maroc.



Standard: 05 24 47 40 37



Direction: 05 24 47 58 85



DAF: 05 24 78 57 37



Fax: 05 24 47 40 38



contact@auessaouira.ma

